

Erbakan et la question kurde

25.07.2000

De

- [Sylvain Coiplet](#)

Les avocats de l'ancien premier ministre turc Necmettin Erbakan sembleraient avoir contacté la cour européenne des droits de l'homme pour y faire appel contre la peine de prison à laquelle celui-ci a été condamné.

Erbakan avait été condamné pour avoir appelé à la haine religieuse et raciale. Il avait critiqué en 1994 lors d'un discours électoral la suppression de la confession islamique dans les écoles turques. Qu'elle ait été remplacée par une confession de foi envers l'état turc aurait poussé certains à se considérer comme kurdes. Suite à cette critique les militaires turcs avaient fait pression et forcé Erbakan à quitter son poste de premier ministre, car ils y voyaient un danger pour le principe de la séparation de l'église et de l'état.

Il ne viendrait naturellement ni à l'idée des militaires turcs ni à celle d'Erbakan de faire pression pour une séparation de l'école et de l'état. Cela mettrait en danger l'influence de l'armée sur la société. Erbakan aimerait bien pour sa part se servir de l'état turc pour forcer les écoles à faire profession de foi islamique. On peut douter que cela fasse renoncer certains à se réclamer de l'identité kurde. Cette identité ne se limite pas à la religion islamique. En fait aussi partie la langue kurde. Celle ci a aussi été abolie dans les écoles et remplacée par le turc comme langue d'état.

Si elle désire faire partie de l'Union Européenne, la Turquie pourra difficilement éviter de lever l'interdiction générale de la langue kurde. L'Union Européenne ne fera par contre sûrement pas pression en vue d'une séparation de l'école et de l'état, puisqu'elle s'oppose à l'appliquer pour elle-même.

La lecture vous a-t-elle plu ?

Alors faites nous un don d'autant qu'il vous est de valeur que nous puissions continuer à publier de tels textes. Astuce: Vous pouvez également indiquer le nom de l'auteur dans le but d'utilisation, si nous devrions faire un effort particulier pour des textes de cet auteur. [Ici vous pouvez aller au formulaire de dons](#)

Diffuser les articles



Cette oeuvre est sous [licence Creative Commons \(DE\)](#), et pourra être diffusée sans coût sous les conditions définies.